



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2015

<b>OBJET</b>	<b>Réhabilitation piscine de Nouan-le-Fuzelier - Demande de subvention</b>
--------------	--

Suite au travail de la commission et du bureau, le projet de réhabilitation de la piscine de Nouan-le-Fuzelier va voir le jour dans l'exercice 2015.

Ce projet est inscrit dans le contrat régional de Pays.

Aujourd'hui, l'estimation du coût des travaux par le maître d'œuvre, augmentée des honoraires et frais de contrôles, fait ressortir un coût total HT prévisionnel de 1 091 615 €.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention régionale à travers le contrat de Pays.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à présenter la demande de subvention.

<b>OBJET</b>	<b>Réhabilitation piscine de Nouan-le-Fuzelier - Demande de subvention</b>
--------------	--

Suite au travail de la commission et du bureau, le projet de réhabilitation de la piscine de Nouan-le-Fuzelier va voir le jour dans l'exercice 2015.

Aujourd'hui, l'estimation du coût des travaux par le maître d'œuvre, augmentée des honoraires et frais de contrôles, fait ressortir un coût total HT prévisionnel de 1 091 615 €.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention à travers le CNDS (Centre National de Développement du Sport).

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à présenter la demande de subvention.

<b>OBJET</b>	<b>Gestion des piscines - Dates et horaires</b>
--------------	---

Le Président rappelle que la piscine de Nouan-le-Fuzelier sera fermée au public pendant toute la saison 2015 pour réaliser les travaux.

Il propose au conseil communautaire de fixer les dates d'ouverture de la piscine de Lamotte-Beuvron du 16 mai au 27 septembre inclus.

En ce qui concerne les horaires, les tableaux sont joints en annexe.

Il est précisé que, comme l'année passée, en cas de très mauvais temps, le personnel est autorisé à fermer la structure plus tôt que l'horaire habituel. A contrario, en cas de forte chaleur ou forte fréquentation, l'horaire de fermeture peut être décalé d'une heure.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'organisation proposée.

<b>OBJET</b>	<b>Gestion des piscines - Convention</b>
--------------	--

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention de gestion pour la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron avec la société « SARL L'Éperon Lamottois » et autorise à l'unanimité le Président à la signer.

<b>OBJET</b>	<b>Gestion des piscines - Tarifs</b>
--------------	--------------------------------------

Les tarifs ont été révisés en 2014. Le Président propose le maintien à l'identique pour 2015 et soumet à l'approbation du conseil communautaire les tarifs suivants :

**Tarifs à l'unité :**

- gratuité pour les enfants de moins de 5 ans, obligatoirement accompagnés, ainsi que pour les élèves des écoles du territoire (primaires, collège et SEGPA, Cerçay et IME de Vouzon) dans le cadre de l'enseignement scolaire, ou d'un accès encadré en saison estivale (Cerçay et IME),
- gratuité pour les accueils de loisirs, sans hébergement, rattachés aux communes du territoire dans les créneaux horaires organisés en concertation avec le service,
- enfants de 5 à 16 ans inclus 1,50 €
- adultes à partir de 17 ans 3,00 €

**Abonnements :**

- 10 entrées enfants 11,00 €
- 10 entrées adultes 22,00 €

Précision :

- Pour les cours de mise à niveau d'apprentissage de la natation, les cours d'aquagym et les animations, seul le paiement du prix de l'entrée sera demandé.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

<b>OBJET</b>	<b>Gestion des piscines - Création de poste pour les saisonniers</b>
--------------	--

Pour le fonctionnement de la piscine intercommunale, il est nécessaire de procéder au recrutement de personnel saisonnier.

Le Président propose au conseil de créer les postes suivants :

Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade :

- 1 poste à mi-temps du 15 mai au 30 juin 2015,
- 4 postes à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les créations de postes ci-dessus.

<b>OBJET</b>	<b>Initiative Loir-et-Cher - Adhésion</b>
--------------	---

Suite à l'avis favorable du bureau, le Président propose au conseil communautaire de valider l'adhésion à « Initiative Loir-et-Cher ».

Le coût est de 750 € pour 2015.

Cette association a pour mission d'accompagner des porteurs de projets dans la création ou la reprise d'entreprises. L'accompagnement se réalise par l'octroi de prêts d'honneurs ou d'aides à l'embauche.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion et autorise le Président à verser la somme de 750 € à « Initiative Loir-et-Cher » pour 2015.